DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
POUZOLLES

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 034-213402142-20260421-DELIB0172026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 017-2026

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 21 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Julien IZARD, Maire de POUZOLLES.

Présents : IZARD Julien, ALMES Bernard, BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, MARCO Claude, MAS Bernard, MEYNARD Laetitia, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, SERYES GAY Marie-Odile, TRICHOT Christelle,
Absents excusés : M. LYAUDET Philippe
Procuration : LYAUDET Philippe à MEYNARD Laetitia
Secrétaire de séance : BONAVIDA Claude
Convocation en date du 2 avril 2026
Membres en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Claude BONAVIDA

Le Maire,
Julien IZARD

MAIRIE DE POUZOLLES 34480